

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1689

9 août 2007

SOMMAIRE

Accipiter Holdings (Luxembourg)	81064	Himmelsberg S.A.	81044
Accordhotel S.A.	81065	Hirschmann Electronics Holding S.A.	81070
Alpha-Oceane Investments S.A.	81045	HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l.	81048
Andiame S.A.	81071	Indevo A.G.	81065
ARKAS Selection	81039	ITXC IP Holdings	81070
Backslash Consulting, s.à r.l.	81041	Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l.	81072
Bandolux S.à r.l.	81072	La Pierre Luxembourgeoise S.A.	81066
Batichimie	81042	La Pierre Luxembourgeoise S.A.	81071
Batichimie	81042	Lux Service Manutention SA	81061
Batichimie Combustibles S.A.	81041	Nitt Kou Am Weurseuk S.A.	81043
Batichimie et Cie	81042	Novinvest US Holding S.A.	81069
Bristol Investments S.A.	81063	Parfimo Participations Financières Immo- bilières S.A.	81070
Capital Trust S.A.	81049	Pâtisseries Scheer-Brassel S.A.	81045
Cenoby S.A.	81066	Peinture Moderne S.à r.l.	81059
C&L (Lux 2) S.à r.l.	81069	Polymed Holding S.A.	81062
CLT-UFA	81064	P.S.M. Investment S.A.	81043
Concord International Marketing S.à.r.l.	81049	Rainforest S.A.	81043
Corbis S.A.	81062	REOF II Kali S.à r.l.	81049
Corso Computer + Software GmbH	81063	SRRE S.A.	81042
Daria Holding S.A.	81040	TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l.	81026
Dexis Holding	81071	Tractlux S.à r.l.	81062
EM Finance Holding S.A.	81069	Transport Wartungs und Service AG	81070
Eurorest S.A.	81071	Turquoise Investments S.à r.l.	81040
F.C.T.C. Luxembourg S.A.	81061	Vandemoortele International Finance S.A.	81048
Fiduciaire Benoy Consulting S.à.r.l.	81065	Verity Real Estate S.à r.l.	81041
Gemma Invest S.A.	81072	Westerngem Holding S.A.	81069
Global Real Estate Partners S.à r.l.	81044		
Hastings & Cornwall S.A.	81064		
Highlands S.A.	81063		

TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.081, represented by M^e Eric Cadilhac, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given at Luxembourg, on 13 June 2007.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following Articles of Association of a company which he declared to establish:

«Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of TAMWEELVIEW JAPAN RW1 HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of preferred shares (yusen shusshi) and specified shares (tokutei shusshi) (collectively the «TMK Shares») of Japanese tokutei mokuteki kaisha («TMK») and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (ii) to execute, deliver and perform the documents and agreements (collectively the «Bond Documents») in connection with the issuance by the TMK of bonds to financing institutions, and their successors and assignees (collectively the «Bondholder»), including, without limitations, the bond purchase agreement between the Bondholder and TMK, (iii) to take up loans from affiliated companies with prior approval by the Bondholder(s) and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing.

The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Specific Obligations of the Company. The Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that it is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain such assets;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if part of a consolidated group, then it will be shown as a member having its own legal personality in such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;

- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;
- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its partners;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 3 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity;
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations; and
- (xviii) perform and comply with, and cause TMK to perform and comply with, the obligations under the Bond Documents.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) divided into 11,875 (eleven thousand eight hundred and seventy-five) class A shares and 625 (six hundred and twenty-five) class B shares, each being fully paid up and having a nominal value of EUR 1.- (one Euro).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Shares. The shares may be transferred to existing or new shareholders only with the authorisation of shareholders representing the whole of the issued capital, given at a general meeting of shareholders and with the prior approval of the Bondholder so long as all of the obligations of TMK owed to the Bondholder are not paid in full.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory auditor

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a board of Managers (the «Board of Managers»), composed of not less than four members (the «Managers» or individually, the «Manager»), who need not be shareholders.

The members of the Board of Managers will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine the number and the term of the office of the Managers. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

One of the Managers shall always be an independent manager (the «Independent Manager») i.e. a Manager of the Company who shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (i) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the Company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one share in the Company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (ii) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the Company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, partner, attorney or counsel of the Company or any of its

Affiliates, (iii) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, or (iv) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person.

The Independent Manager may or not become a shareholder of the Company after his appointment.

A vacancy in the office of the Independent Manager shall be filled with a person who fulfils the requirements of an Independent Manager.

«Affiliate» shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person.

For purposes of this definition, «control» (including, with correlative meanings, the terms «controlled by» and «under common control with»), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the Company shall not be deemed an Affiliate of the partner.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another member of the Board of Managers as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers holding office. Decisions will be taken by a simple majority of the votes of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting.

In the event of an equality of votes, the Chairman or any chairman that may have been appointed by the Board shall not have a casting vote.

For the passing of resolutions relating to the Specific Matters set out in Article 11, the unanimous votes of all the Managers, including the Independent Manager, are required.

One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Unless otherwise decided by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the Chairman or any chairman that may have been appointed by the Board, is at the start of the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Specific Decisions. The unanimous consent of all Managers including, for the avoidance of doubt, the Independent Manager is needed for the following:

(a) Borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and

(b) Admitting the Company's or TMK's inability to pay its debts generally.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant shall be held in the name of the Company by the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate special and limited powers or proxies for determined matters or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Manager together with the Independent Manager. However, any Manager or third party may be authorised by a resolution of the Board of Managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

Art. 16. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Records of the Board of Managers Resolutions. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 18. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 30 June at 11 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Attendance, Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Managers, may require. The Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co proprietors, the usufructuaries and bare owners of shares, must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 23. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Notwithstanding the above, the shareholders or the Board of Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each a «Significant Action») except by a unanimous vote of all the shareholders:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or TMK under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect, to the extent permitted by law;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or TMK for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or TMK or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or TMK's assets;

(v) consolidating or merging the Company or TMK with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or TMK;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or TMK, or allowing Company or TMK to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or TMK or any conversion of TMK to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or TMK or changing the Independent Manager (other than with respect to death, incapacity or voluntary resignation of the Independent Manager, in which case the Company shall have thirty (30) days to replace the Independent Manager).

Art. 25. Minutes of Shareholder(s) resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st day of January in each year and ends on the 31st day of December in the same year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders.

In case of distribution of dividends in accordance with the above, (i) the class B shares shall entitle to a maximum amount equal to 10% of the nominal value of such class B shares, such distribution to be allocated among the class B shareholders pro rata their number of class B shares owned and (ii) class A shares shall give right to the remainder, such distribution to be allocated among the class A shareholders pro rata their number of class A shares owned.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s), who may be shareholders, and who are appointed by the shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.»

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, these parties have subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed and paid-in capital EUR	Number of shares
TAMWELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.	11,875.-	11,875 Class A
TAMWELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.	625.-	625 Class B
Total:	12,500.-	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,300.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the 31st day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolved to set at four (4) the members of the Board of Managers of the Company and further appointed, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2007:

- Mr Frank Willem Josephine Johannes Welman, born in Heerlen on September 21, 1963, with a professional address in 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg;
- Mr Fardan Hassan Ibrahim Hassan Al Fardan, born in Abu Dhabi on October 22, 1962 with a professional address at Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (E.A.U.);
- Mr Martin Schwarzburg, with a professional address at Corniche Road, P.O. BOx 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (E.A.U.); and
- Mr Wim J.A. Rits, born in Merksem on June 14, 1970, with a professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting resolved to establish the registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081, représentée par M^e Eric Cadilhac, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 juin 2007;

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté les statuts suivants ainsi qu'il déclarent constituer:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés.

La Société adopte la dénomination: TAMWEEVIEW JAPAN RW1 HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir ou acheter, vendre ou disposer des parts sociale préférentielles (yusen shusshi) et parts sociales spécifiques (tokutei shusshi) (ensemble les «Parts Sociales TMK») de tokutei mokuteki kaisha de droit japonais («TMK»), exercer les droits de vote liés aux Parts Sociales TMK ainsi qu'exercer tous les droits appartenant à un détenteur de Parts Sociales TMK, (ii) de signer, délivrer et exécuter des documents et contrats (ensemble les «Documents Obligataires») liés à l'émission par TMK d'obligations spécifiques à des institutions financières, et leurs successeurs et cessionnaires (collectivement les «Obligataires»), incluant, sans limitations, le contrat d'achat d'obligations entre le(s) Obligataire(s) et TMK, (iii) de souscrire à des prêts par des sociétés affiliées avec consentement préalable de l'Obligataire ou des Obligataires et (ix) d'exécuter tout acte annexe à ce qui précède.

La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et n'aura aucun actif non lié à ce qui précède.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Obligations Spécifiques de la Société. La Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;
- (iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;
- (v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si elle fait partie d'un groupe consolidé, sera présenté comme un membre ayant une personnalité juridique propre dans ce groupe;
- (vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;
- (vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon des contrats exigibles;
- (viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts de toute autre personne;
- (ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;
- (x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;
- (xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;
- (xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés en fonction des transactions envisagées;
- (xiii) ne présentera pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;

- (xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses associés;
- (xv) ne gagera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, ne prêtera ou n'avancera des fonds à toute autre personne, excepté dans les cas prévus par l'Article 3 ci-dessus;
- (xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte;
- (xvii) maintiendra un capital adéquat en fonction des transactions envisagées; et
- (xviii) exécuter et se conformer et, faire le nécessaire afin que TMK exécute et se conforme aux obligations prévues dans les Documents Obligatoires.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 11.875 (onze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales de catégorie A et 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales de catégorie B, chacune étant intégralement libérée et ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 7. Parts Sociales. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des associés existants ou à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant l'intégralité du capital social et avec l'accord préalable des Obligataires aussi longtemps que les obligations de TMK à l'égard des Obligataires ne seront pas réglées en totalité.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Gestion. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé de quatre membres au moins (ci-après le ou les «Gérant(s)»), associés ou non.

Les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Un des Gérants doit toujours être un gérant indépendant (le «Gérant Indépendant»), c'est-à-dire un Gérant de la Société qui, au moment de sa nomination et durant une période de cinq (5) ans précédant sa nomination, n'a pas été (a) actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés (mis à part l'activité de celle ou celui-ci en tant que Gérant Indépendant et/ou membre spécial d'un Affilié ou en tant que porteur nominal d'une part sociale de la Société ou détenteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou tout autre personne retirant de ses activités avec la Société plus de deux (2) pour cent de ses achats ou revenus, ou un actionnaire, associé, détenteur de parts, dirigeant, employé, représentant ou conseiller de la Société ou de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant seule ou conjointement la Société avec quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres, ou (d) un parent immédiat de quiconque de l'un de ces actionnaires, associés, détenteur de parts, clients, fournisseurs ou autres.

Le Gérant Indépendant peut ou non devenir un associé de la Société après sa nomination.

En cas de vacance du poste de Gérant Indépendant, ce poste doit être attribué à une personne qui remplit également les critères relatifs au Gérant Indépendant.

«Affilié» signifie toute personne qui, de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée ou est sous contrôle conjoint de l'une de ces personnes.

Dans le cadre de cette définition, le terme «contrôle» (incluant les termes corrélatifs «contrôlé» et «contrôle conjoint»), signifie le pouvoir de diriger de manière directe ou indirecte l'une de ces personnes, que ce pouvoir s'exerce au travers de la détention de titres votants ou de tout autre intérêts bénéficiaires, par contrat ou de tout autre manière; il est néanmoins stipulé que la Société ne doit pas être considérée comme constituant un Affilié de l'un de ses associés.

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'égalité des voix, le Président ou tout président nommé par le Conseil de Gérance n'aura pas de vote prépondérant.

Pour le vote des résolutions relatives aux Domaines Spécifiques de l'Article 11, le vote unanime de tous les Gérants, y inclus le Gérant Indépendant, est requis.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion doit être considérée comme étant tenue à l'endroit où le Président, ou tout président nommé par le Conseil de Gérance, est au début de la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 11. Décisions Spécifiques. L'unanimité de tous les Gérants, incluant pour régler toute difficulté d'interprétation, le Gérant Indépendant est nécessaire pour:

(a) prêter de l'argent ou devenir débiteur en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalière; et

(b) admettre l'incapacité de la société ou la TMK de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil de Gérance représente la Société vis-à-vis des tiers et toute action en justice impliquant la Société en qualité de demandeur ou de défendeur doit être exercée au nom de la Société par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux et limités ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout Gérant ensemble avec le Gérant Indépendant.

Cependant, l'un des Gérants ou un tiers peut être autorisé, par une résolution du Conseil de Gérance à engager la Société par sa seule signature dans le cadre d'une transaction spécifiée.

Art. 16. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un qu'un membre du Conseil de Gérance aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 17. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 18. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 30 Juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant

(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du Conseil de Gérance subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeures, appréciées souverainement par le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 22. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Nonobstant les dispositions précédentes, les associés ou le Conseil de Gérance ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une «Action Significative»), sauf accord unanime des tous les associés:

(i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou TMK sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir, dans la limite que permet la loi;

(ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de TMK au bénéfice des crédeurs;

(iii) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou TMK pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK;

(v) consolider ou fusionner la Société ou TMK avec une autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou TMK;

(vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou TMK ou permettre à la Société ou TMK d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;

(viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou TMK ou la conversion de TMK en une autre forme d'entité;

(ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou TMK ou changer le Gérant Indépendant (excepté en cas de décès, d'incapacité ou de démission volontaire du Gérant Indépendant dans quel cas la Société aura 30 jours pour remplacer le gérant indépendant).

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} Janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

En cas de distribution de dividendes conformément à ce qui précède, il est prévu que (i) les parts sociales de catégorie B donneront droit à un montant maximum égal à 10% de la valeur nominale de chacune de ces parts sociales, une telle distribution devant être répartie entre les associés détenteurs de parts sociales de catégorie B au prorata de leur détention de parts sociales de catégorie B et (ii) les parts sociales de catégorie A donneront droit au reliquat, lequel devra être réparti entre les associés détenteurs de parts sociales de catégorie A, au prorata de leur détention de parts sociales de catégorie A.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil de Gérance détermine le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associés	Capital souscrit et libéré EUR	Nombre de parts sociales
TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.	11.875,-	11.875 parts «A»
TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A.	625,-	625 parts «B»
Total:	12.500,-	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.300,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décidé de fixer à quatre (4) le nombre de membres du Conseil de Gérance et de nommer la ou les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2007:

- M. Frank Willem Josephine Johannes Welman, né à Heerlen le 21 septembre 1963, avec domicile professionnel au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg;
- M. Fardan Hassan Ibrahim Hassan Al Fardan, né à Abu Dhabi le 22 octobre 1962 avec domicile professionnel Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (E.A.U.);
- M. Martin Schwarzburg, avec domicile professionnel au Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (E.A.U.); et
- M. Wim J.A. Rits, né à Merksem le 14 juin 1970, avec domicile professionnel au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décidé de fixer le siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Cadilhac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, LAC/2007/14074. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007081063/220/767.

(070089540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

ARKAS Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 7 juin 2007

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme d'un an:

- M. Marc Hoegger, Président,
- M. Constantin Melas Kyriazi, Membre,

- M. Hervé Burger, Membre,
- M. Pierre-Yves Augsburg, Membre.

Est réélu Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour ARKAS SELECTION SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dinklage / A. Trappendreher

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007077572/1360/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Turquoise Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.812.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 21 mars 2007 que EXMOUTH LIMITED, avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands a cédé 50 parts sociales de la Société à VENICE INVESTMENTS LIMITED avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands et 50 parts sociales de la Société VERITY DEVELOPMENT LIMITED avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands.

Par conséquent VENICE INVESTMENTS LIMITED détient à présent 50 parts sociales de la Société, et VERITY DEVELOPMENT LIMITED détient les autres 50 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007079206/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Daria Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 8 juin 2007

- les démissions des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées;

- Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Catherine Pisvin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2007.
Certifié sincère et conforme
DARIA HOLDING S.A.
N. Thirion / C. Schlessler
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007079202/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Verity Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.359.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 1^{er} janvier 2007 que WATERBRIDGE LIMITED, avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands a cédé 500 parts sociales de la Société à VERITY DEVELOPMENT LIMITED avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands.

Par conséquent VERITY DEVELOPMENT LIMITED détient toutes les parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007079204/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Backslash Consulting, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007079184/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09967. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Batichimie Combustibles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 61.308.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour compte de BATICHIMIE COMBUSTIBLES S.A.

A. Alves

Référence de publication: 2007079185/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01216. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Batichimie et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 37.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour compte de BATICHIMIE & CIE S.E.C.S.

A. Alves

Référence de publication: 2007079186/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01191. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Batichimie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 36.954.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour compte de BATICHIMIE S.à.r.l.

A. Alves

Référence de publication: 2007079187/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01165. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

SRRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 52.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079189/1678/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01049. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Batichimie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 36.954.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour compte de BATICHIMIE S.à r.l.

A. Alves

Référence de publication: 2007079188/3290/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01161. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

P.S.M. Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 36.307.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René Schlim, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Pierre Baldauff, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079208/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Nitt Kou Am Weurseuk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 95.530.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social le 20 juin 2007 à 11 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) inscrite au RCS sous le numéro B40312 avec siège social au 7, Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007079207/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Rainforest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.439.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007079209/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08224. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Global Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.813.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 21 mars 2007 que BENCHMARK ADVISORS LIMITED, avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands a cédé 50 parts sociales de la Société à VENICE INVESTMENTS LIMITED avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands et 50 parts sociales de la Société à VERITY DEVELOPMENT LIMITED avec siège social à c/o STUARTS LEGA SERVICES, Cayman Financial Center, Grand Cayman, Cayman Islands.

Par conséquent VENICE INVESTMENTS LIMITED détient à présent 50 parts sociales de la Société, et VERITY DEVELOPMENT LIMITED détient les autres 50 parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007079205/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06158C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Himmelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 62.737.

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIMMELBERG S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée pour une durée illimitée en date du 19 décembre 1997 par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 284 du 27 avril 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B numéro 62.737.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Asha Bonomally, juriste, demeurant à Luxembourg, (le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour suivant qui leur a été communiqué au préalable.

1. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle

2. Modification de l'article 9 point 1^{er} des Statuts de la Société.

III. Passant à l'ordre du jour, le Président met au vote les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes avec l'accord du Gérant.

IV. Après délibération les résolutions suivantes sont décidées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 10.30 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le point 1^{er} de l'article 9 des statuts a désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. point 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social de la Société le deuxième mercredi du mois de juin à 10.30 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: A. Bonomally, C. Fradcourt, I. Pairon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2007, REM/2007/730. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080800/5770/48.

(070088980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Alpha-Oceane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.589.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 mars 2007 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Moyse Dargaa.

La même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Messieurs Pietro Longo, Eric Magrini et Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Sabine Plattner, Monsieur Robert Hovenier et MONTEREY SERVICES S.A., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pietro Longo, Administrateur
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour ALPHA-OCEANE INVESTMENTS S.A.

P. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007079677/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pâtisseries Scheer-Brassel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.775.

—
L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 51.775, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 4 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu lors de la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 25 octobre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 63, du 27 janvier 2007.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice Nowacki, chef comptable, demeurant professionnellement Zone Industrielle Rothericht, L-6901 Roodt/Syre.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Joëlle Peusch, directeur administratif et financier, demeurant professionnellement Zone Industrielle Rothericht, L-6901 Roodt/Syre.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

(i) Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Analyse du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi en date du 15 mars 2007 et du rapport de contrôle du commissaire établi en date du 30 mars 2007 relatifs à la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2006;

2 Approbation des comptes annuels de la société clôturés au 31 décembre 2006;

3 Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet de fusion par absorption de la société PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. par la société PANORD S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé à L-6901 Roodt/Syre, Zone industrielle Rothericht; (la «Société» ou «PANORD S.A.»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro 89.554, constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 21 du 26 janvier 1985 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2296 du 8 décembre 2006.

4 Décision de fusionner les sociétés PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. et PANORD S.A. par absorption de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. par PANORD S.A., étant entendu que (i) toutes les actions de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. rien excepté, ni réservé, à PANORD S.A. au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2007 et d'un point de vue juridique au 1^{er} mai 2007 et (iii) l'apport-fusion de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. sera rémunéré par sept cent quatre-vingt-quinze (795) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de PANORD S.A. et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de PANORD S.A., lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de PANORD S.A. à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 99.375,-) pour être attribuées à l'actionnaire unique de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A., dans la proportion d'une (1) action PANORD S.A. contre une virgule vingt-six (1,26) actions PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société PANORD S.A.; constatation du paiement à l'actionnaire unique de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. d'une soulte d'un montant de mille cent soixante-neuf euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.169,90) et de l'affectation d'un montant de huit cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre euros quarante-sept cents (EUR 868.884,47) au poste «prime de fusion» dans la comptabilité de la société absorbante.

5 Décharge aux administrateurs et au commissaire de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. ainsi qu'à l'expert indépendant unique désigné conjointement par les conseils d'administration des sociétés participant à la fusion en vue d'établir un rapport sur le projet de fusion.

6 Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision d'approbation de la fusion par les actionnaires de PANORD S.A.

7 Délégation de pouvoirs.

8 Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée.

(iv) Il a pu dès lors être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable ainsi que de tous documents soumis à l'assemblée générale en dû temps.

(v) L'assemblée a dès lors été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

(vi) Ont été déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, à savoir:

- le projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 26 mars 2007 et publié au Mémorial C, numéro 489 du 30 mars 2007;

- les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés qui fusionnent;

- le rapport d'un seul expert indépendant désigné par ordonnance du 3 avril 2007 délivrée par Madame Théa Harles-Walch, Vice-présidente du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à savoir Madame Annette Michels, demeurant professionnellement au 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices clôturés au 31 décembre des deux sociétés qui fusionnent.

(vii) L'assemblée a pris connaissance des rapports de fusion établis par les conseils d'administration des sociétés PANORD S.A. et PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A., ainsi que du rapport établi le 6 avril 2007 par Madame Annette Michels, à l'intention de l'actionnaire de la société absorbée et de PANORD S.A., dont les conclusions se lisent comme suit:

«Le projet de fusion approuvé par les Conseils d'Administration de chaque société répond aux conditions de l'article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange et les modalités de fusion ne sont pas pertinents et raisonnables.»

Lequel rapport, a été annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels de la société clôturés au 31 décembre 2006 et décide de reporter à nouveau le bénéfice de trois cent vingt-neuf mille cinquante-neuf euros trente-sept cents (EUR 329.059,37) au 31 décembre 2006 de telle sorte que les résultats reportés au 1^{er} janvier 2007 s'élèvent à huit cent trente-trois mille vingt-neuf euros trente-sept cents (EUR 833.029,37).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver, après en avoir pris connaissance, le projet de fusion par absorption de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. par la société PANORD S.A., tel que déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 26 mars 2007 et publié au Mémorial C n^o 489, du 30 mars 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver la fusion des sociétés PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. et PANORD S.A. par voie d'absorption de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. par PANORD S.A., conformément aux dispositions du projet de fusion, étant entendu que (i) toutes les actions de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. s'élevant à neuf cent soixante-neuf mille quatre cent vingt-neuf euros trente-sept cents (EUR 969.429,37) rien excepté, ni réservé, à PANORD S.A. au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2007 et que les opérations effectuées par la société PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. à partir de cette date sont censées être effectuées d'un point de vue comptable par la société PANORD S.A., et (iii) l'apport-fusion de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. sera rémunéré par sept cent quatre-vingt-quinze (795) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) de PANORD S.A., entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de PANORD S.A. et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de PANORD S.A., lesdites actions étant émises avec effet au 1^{er} mai 2007 suite à l'augmentation du capital social de PANORD S.A. à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 99.375,-). Sous condition d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PANORD S.A. à tenir ce jour, ces nouvelles actions seront attribuées à l'actionnaire unique de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A., dans la proportion d'une (1) action PANORD S.A. contre une virgule vingt-six (1,26) actions PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société PANORD S.A.

L'assemblée décide dès lors qu'en échange du transfert par la société absorbée de tous ses actifs et passifs à la société absorbante, les actions nouvellement émises seront attribuées directement à l'actionnaire unique de la société absorbée, à savoir PANELUX S.A., ayant son siège social Zone Industrielle Rothoicht, L-6901 Roodt/Syre; qui recueillera en outre une soulte de mille cent soixante-neuf euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.169,90); un montant de huit cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre euros quarante-sept cents (EUR 868.884,47) étant affecté au poste «prime de fusion» dans la comptabilité de la société absorbante.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge, pour autant que de besoin, aux administrateurs et au commissaire en fonction au sein de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour ainsi qu'à l'expert indépendant mandaté par les Conseils d'Administration des sociétés participant à la fusion en vue d'établir un rapport sur le projet de fusion en conformité avec l'article 266 pour l'exécution de sa mission jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte que la fusion sera définitivement réalisée avec effet juridique rétroactivement au 1^{er} mai 2007 lors de la décision d'approbation de la fusion par les actionnaires de PANORD S.A. et que la société PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A. cessera dès lors d'exister à partir du 1^{er} mai 2007.

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de PATISSERIES SCHEER-BRASSEL S.A., en fonction au moment de la fusion, agissant conjointement ou individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente, ainsi que du projet de fusion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Nowacki, J. Peusch, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2007, Relation: EAC/2007/4678. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007081077/239/153.

(070089608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Vandemoortele International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.563.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 juin 2007, que:

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007;

- PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG S.à.r.l, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076742/802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

HPH Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.071.

Par résolution signée en date du 21 avril 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Frank John Sixt, avec adresse au 28, Barker Road, Hong Kong, Chine, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur James Steed Tsien, demeurant au 533, Sai Sha Road, New Territories, Hong Kong, Chine, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076962/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Capital Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.517.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juillet 2006

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseurs d'entreprises, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour CAPITAL TRUST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077497/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Concord International Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.577.

—
Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007079183/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09973. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

REOF II Kali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 129.371.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of June, before Us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London EC1A 7NX and registered with the Companies House under number LP11690,

here represented by Mrs. Bernardine Vos, private employee with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 11 June 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name REOF II KALI S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law

of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad (provided that it shall not be transferred in the UK) until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, except by way of public offer, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 500 (five hundred) ordinary shares, with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (the «Ordinary Shares»).

5.2 The Company shall have the right to issue further shares. Such further shares shall be of a specific class (the «Specific Class Shares») and shall confer upon the holder the right to the profit or loss arising/taken from each specific direct or indirect investment of the Company (the «Specific Asset»).

5.3 The Ordinary Shares and the Specific Class Shares shall together be referred to as the «Shares» and the holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.4 The financial rights and conditions attached to the different classes of shares are further detailed in article 16.

5.5 In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share is transferred.

5.6 Unless otherwise provided for hereafter, all Ordinary Shares and the Specific Class Shares will have equal rights.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Chapter III. Management

8. Management.

8.1 The Company may be managed by one or more manager(s), appointed by a resolution of the shareholder(s), provided that where there is only one manager, that manager is not UK tax resident and provided that where there is more than one manager, the majority will not be UK tax resident. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers composed of at least three managers («conseil de gérance»).

8.2 The board of managers may elect a chairman from among its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a manager elected for this purpose from among the managers present at the meeting.

8.3 The manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

9. Power of the managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by two managers.

11. Delegation and agent of the managers.

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meetings of the board of managers.

12.1 All meetings of the board of managers are to take place outside of the UK.

12.2 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.3 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present in Luxembourg or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy provided that a UK tax resident member cannot act as proxy for another member. A manager may also appoint another manager to represent him by phone (provided that there shall be no participation by phone from or into the UK) to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented and a majority of that quorum is not UK tax resident. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone provided that there shall be no participation either from or into the UK.

12.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held provided that no such written resolution shall be valid and effective unless the majority of members sign the resolution outside of the UK and the last signatory is not UK resident for tax purposes. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.8 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman of the board of managers and by the secretary, if any, appointed by the board of managers. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of managers and by the secretary if any appointed by the board of managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

13. Powers of the shareholder - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Statutory auditors

14. Statutory auditor.

14.1 The Company may be supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter VI. Business year

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right of shares.

16.1 From the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

16.2 The general meeting of shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

16.2.1 In addition to the legal reserve required by law, the Company has other reserves (each, a «Reserve»), one for each Specific Class Shares, the balance of which each corresponding class of Shareholders has exclusive entitlement to.

16.2.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Specific Class Shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a «Profit and Loss Account»). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Profit and Loss Account.

16.2.3 The balance of each Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve.

16.2.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

16.2.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

16.2.6 There shall be, as the case may be, a share premium account for the Ordinary Shares (the «Ordinary Share Premium Account»), and a share premium account for each type of Specific Class Shares (each, a «Specific Class Share Premium Account»):

a) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of each class of Specific Class Shares at the time of issuance of these Specific Class Shares and share premium account resulting from further

contributions to be made by the holders of such Specific Class Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account;

b) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of the Ordinary Shares at the time of issuance of the Ordinary Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Ordinary Share Premium Account;

16.2.7 Dividends or redemption proceeds may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account only to the holders of the type of the Specific Class Shares concerned. Dividends may be paid out of the Ordinary Share Profit and Loss Account only to the holders of Ordinary Shares.

16.2.8 Any distribution or redemption shall always be done by virtue of a resolution of the general meeting, taken upon the proposal approved by a separate meeting of shareholders of the same type as the particular Profit and Loss Account or share premium account concerned.

16.2.9 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

16.3 Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VII. Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P.	500
Total:	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro 2,000.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr. John Verpeleti, born on 5 February 1956, in Melbourne (Australia) and residing at Jablonka ut 68A, Budapest, 1037, Hungary,

- Mr. Christoph Moelleken, born on 5 October 1961 in Dinslaken (Germany) and residing at Melissenweg 89, in 51061 Cologne, Germany, and

- Mr. Michael Robert Kidd, born on 18 April 1960 in Basingstoke (United Kingdom) and residing at 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by two managers.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue de la Chapelle at L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P., une limited partnership constituée suivant le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à 7, Newgate Street, Londres EC1A 7NX et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro LP11690,

ici représentée par Mme Bernardine Vos, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de REOF II KALI S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (sachant qu'il ne doit pas être transféré au Royaume Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre

accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4 En dehors de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales»).

5.2 La Société a le droit d'émettre d'autres parts sociales. Ces parts sociales doivent être d'une catégorie spécifique (les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique») et donnent droit à leur propriétaire aux profits et pertes liés à chaque investissement spécifique direct ou indirect de la Société (les «Avoirs Spécifiques»).

5.3 Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégorie Spécifique dans leur ensemble sont définis ci-après comme les «Parts Sociales». Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.4 Les droits et conditions financiers attachés aux différentes catégories de parts sociales sont détaillés plus loin dans l'article 16.

5.5 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.6 A moins qu'il n'en soit décidé autrement ci-dessous, toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégorie Spécifique donnent droit à des droits égaux.

5.7 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Titre III. Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision de(s) associé(s), sachant que lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant il ne doit pas être fiscalement résident au Royaume-Uni et sachant que lorsqu'il y a plus d'un gérant, la majorité ne doit pas être fiscalement résidente au Royaume-Uni. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants (le «conseil de gérance»).

8.2 Le conseil de gérance élit un président parmi ces membres (le «Président»). Le premier président est nommé par la première assemblée des associés. Si le président ne peut pas être présent, il sera remplacé par un gérant nommé dans ce but parmi les autres gérants présents à l'assemblée.

8.3 Le gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du gérant, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société peut, en cas de gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Sub-délégation et agent du gérant.

11.1 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un des gérants peut subdéléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un des gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du conseil de gérance ne doivent pas se tenir au Royaume-Uni.

12.2 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

12.3 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.4 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant pourvu qu'un membre fiscalement résident au Royaume-Uni ne puisse représenter un autre gérant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone (sachant qu'il ne pourra pas y avoir de participation en provenance ou du Royaume-Uni), ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.5 Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et une majorité de ce quorum ne doit pas être fiscalement résidente au Royaume-Uni. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone sachant qu'il ne pourra pas y avoir de participation en provenance ou du Royaume-Uni.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue sachant que ces résolutions ne pourront être valides et effectives que si la majorité des membres signe la résolution hors du Royaume Uni et que le dernier signataire n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni pour des considérations fiscales. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.8 Les procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président du conseil de gérance et un secrétaire, s'il existe, nommés par le conseil de gérance. Des extraits doivent être certifiés par le président du conseil de gérance et par un secrétaire, s'il existe, nommé par le conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs des associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

Titre V. Commissaires aux comptes

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Associés désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre VI. Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

16. Droit de distribution des parts.

16.1 Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 L'assemblée générale des associés doit allouer les profits et pertes comme suit:

16.2.1. En complément de la réserve légale exigée par la loi, la Société a d'autres réserves (chacune une «Réserve»), une pour chaque Part Sociale de Catégorie Spécifique, le solde de celle-ci étant exclusivement réservé à la catégorie d'Associés correspondante comme déterminée ci-dessous.

16.2.2 Chaque année, la Société devra déterminer les profits et pertes attribuables pour des raisons comptables et fiscales à chaque Part Sociale de Catégorie Spécifique, séparément, comme si chaque Avoir Spécifique auquel ils se réfèrent était le seul investissement détenu par la Société (le «Compte de Résultats de Catégorie Spécifique»). Toutes les dépenses et revenus liés aux Avoirs Spécifiques doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats correspondant.

16.2.3 Le solde de chaque Compte de Résultats devra ainsi être alloué à la Réserve correspondante.

16.2.4. Si et dans la mesure où les réserves légales doivent être formées ou que leurs soldes doivent être augmentés par la Société lors d'une année sociale, le solde positif des Comptes de Résultats sera utilisé dans ce but. Dans la mesure du possible, cette réserve sera prise sur ou augmentée de chaque Compte de Résultats en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultats sur les profits montrés par les comptes annuels.

16.2.5. Si et dans la mesure où la réserve légale devient disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats pour lequel la réserve légale a été formée ou augmentée.

16.2.6. Il devra y avoir, le cas échéant, un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires») et un compte de prime d'émission pour chaque type de Parts Sociales de Catégorie Spécifique (le «Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie Spécifique»):

a. le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs de chaque catégorie de Parts Sociales de Catégorie Spécifique et le compte de prime d'émission résultant de tous apports ultérieurs à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales de Catégorie Spécifique est ou sera, selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie Spécifique correspondant;

b. le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires et le compte de prime d'émission résultant de tous apports ultérieurs à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales Ordinaires est ou sera, selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires correspondant;

16.2.7. Des dividendes ou des montants de rachat peuvent être remboursés par le Compte des Résultats de Catégorie Spécifique et par le Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales de Catégorie Spécifique correspondant seulement aux propriétaires du type de Parts Sociales de Catégorie Spécifique concernées. Des dividendes peuvent être remboursés par le Compte des Résultats de Catégorie Ordinaire seulement aux propriétaires de Parts Sociales Ordinaires.

16.2.8. Toute distribution ou tout rachat doit toujours être fait en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, adoptée sur proposition approuvée par une réunion séparée des associés du même type que le Compte de Résultats ou le compte de prime d'émission particulier concerné.

16.2.9. Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société a distribué les sommes distribuables au sens de la Loi.

16.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté

des profits et des réserves distribuables, mais diminué des pertes et des sommes devant être allouées à la réserve étant établies en vertu de la Loi ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait gagnés doivent être remboursées par les Associé(s).

Titre VII. Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII. Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P.	500
Total:	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés aux fonctions de gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur John Verpeleti, né le 5 février 1956, à Melbourne (Australie) et demeurant à Jablonka ut 68A, Budapest, 1037, Hongrie,

- Monsieur Christoph Moelleken, né le 5 octobre 1961 à Dinslaken (Allemagne) et demeurant à Melissenweg 89, 51061 Cologne, Allemagne,

- Monsieur Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Royaume-Uni) et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand-Duché du Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13412. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007081062/220/517.

(070089537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Peinture Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.354.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BATIOYAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo, ici valablement représenté par son gérant unique Monsieur Antonio De Jesus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch, pouvant engager la société par sa seule signature;

2. Monsieur José Alexandre Vieira Antunes, ouvrier (peintre), né à Fornos Marco de Canaveses (Portugal), le 19 mars 1975, demeurant à L-4323 Esch-sur-Alzette, 3, C.M. Spoo.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PEINTURE MODERNE S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de peinture-décorateur.

La société a également pour objet la location et le montage d'échafaudage ainsi que le commerce de matériel de la branche.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. La société BATIROYAL S.à r.l., précitée: cent deux parts sociales	102
2. Monsieur José Alexandre Vieira Antunes, prénommé: vingt-trois parts sociales	23
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

2. L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée:

a) à la fonction de gérant technique:

Monsieur Edgar Alexandre Lopes Simoes, ingénieur, né à Lisbonne (Portugal) le 10 janvier 1976, demeurant à L-8067 Bertrange, 5, rue de la Chaux.

b) à la fonction de gérant administratif:

Monsieur Antonio De Jesus Lopes, agent immobilier, né à Almagreira (Portugal) le 24 mai 1955, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch.

La société est engagée vis à vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. De Jesus Lopes, J. A. Vieira Antunes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13418. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007081065/220/114.

(070089388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

F.C.T.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.698.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du 6 juin 2007

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, tenue en date du 6 juin 2007 que:

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes actuel, Monsieur Laurent Paul et nomme en son remplacement:

- Monsieur Régis Butryn, demeurant à F-57255 Sainte Marie aux Chênes, 2, rue des Hortensias.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079256/6914/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Lux Service Manutention SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 84.428.

—
Extrait de résolution à l'assemblée générale tenue extraordinairement du 6 juin 2007

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes actuel, Monsieur Laurent Paul et nomme en son remplacement:

- Monsieur Régis Butryn, demeurant à F-57255 Sainte Marie aux Chênes, 2, rue des Hortensias.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079255/6914/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Tractlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 68.575.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 6 juin 2007

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gabriel Marchandeu de son poste de Gérant Administratif. En conséquence, l'associée unique nomme en son remplacement, Monsieur Benoît Portmann, né le 4 décembre 1972 à Mulhouse, demeurant 25, rue du Poirier F-68390 Sausheim.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079254/6914/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Corbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 79.329.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 15 juin 2007

L'assemblée générale annuelle a nommé, Monsieur Philippe Gilain, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme administrateur supplémentaire, son mandat prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle a nommé commissaire aux comptes, la société HRT REVISION S.à r.l., RCS Luxembourg B n ° 51238, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, dont le mandat prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, en remplacement de Madame Diane Wunsch.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Pour la société un administrateur

Référence de publication: 2007079252/50/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Polymed Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.437.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 7 février 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 7 février 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée administrateur en date du 7 février 2006, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2007.
Certifié sincère et conforme
POLYMED HOLDING S.A.
MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.
Administrateur / Administrateur
A. Renard / B. Parmentier
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007077485/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Bristol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 96.906.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2007

L'Assemblée confirme la fonction d'administrateur pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se prononcera sur les comptes 2008:

- Monsieur Goebbel Raymond, demeurant à L-1650 Luxembourg, 56, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007077923/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Highlands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.116.

—
M. Simon W. Baker, Mlle Dawn E. Shand et Mlle Corinne Néré, demeurant tous professionnellement 15-17, avenue Gaston Diderich, L-4420 Luxembourg, ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société HIGHLANDS S.A. (R.C.S. Luxembourg B 62.116) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg le 15 mai 2007.

S. Baker / C. Néré / D. Shand.

Référence de publication: 2007077934/4642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07897. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Corso Computer + Software GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 54.355.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080753/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Accipiter Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.499.

E

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire:

VAN GEET DERIK & CO, a société à responsabilité Limitée, établie et ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélhaide, L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.376;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007076745/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 juin 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de la société ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet au 26 février 2007.

- La société KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., domiciliée rue Marie Adélaïde 66, L-2128 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 26 février 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007077801/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 mai 2007 que:

Le Conseil d'administration décide de reconduire le mandat de Monsieur Jacques Santer ayant son adresse 69, rue JP Huberty, L-1743 Luxembourg, en qualité de président du Conseil d'administration, pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077828/1433/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Accordhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 65.341.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007078998/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Indevo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 42.890.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007079014/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Fiduciaire Benoy Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 39.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007079015/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

La Pierre Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 83.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007079011/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00703. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 129.363.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

WEYBURY LLC, une société de droit des Etats Unis d'Amérique, avec siège social à 2120 Carey Avenue, Cheyenne, WY, USA, ici représentée par Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du

La procuration signée ne varietur par toutes la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination CENOBY S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juillet à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

La comparante a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire: WEYBURY LLC

Nombre d'actions: 310

Capital souscrit: 31.000,-

Capital libéré: 31.000,-

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim,
 - Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
 - Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Mastinu, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7757. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007081110/272/152.

(070089524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Westerngem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 7.166.

Le bilan au 29 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079855/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09866. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Novinvest US Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079853/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01180. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070087204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

EM Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.492.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47320 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007079611/211/11.

(070087667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 284.325,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007079620/242/13.

(070087536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Transport Wartungs und Service AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 10.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079621/242/12.

(070087533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Hirschmann Electronics Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 98.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007079622/242/12.

(070087528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

ITXC IP HOLDINGS S.à r.l.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007079016/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00566. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Parfimo Participations Financières Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 55.543.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007079000/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Dexis Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 67.684.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 153 du 9 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

DEXIS HOLDING, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007079009/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00646. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

La Pierre Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 83.761.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 19 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 19 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Naveaux Jean à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007079012/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00707. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Andiame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 121.262.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007079017/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00647. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070086085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Eurorest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.
HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007079018/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Gemma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.556.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.
HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007079019/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.
Pour HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007079020/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Bandolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 83.129.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007079007/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03089. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.
